

LORS DU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	
Nb de conseillers en exercice	8
Nb de conseillers présents	8
Nb de suffrages exprimés	7
Votes	Contre 0 Pour 7 Abstentions 1

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS DE TREZIERIS CA 2011	
DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF, SUR LE COMPTE DE GESTION, SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Date de convocation	14 MARS 2012
Séance	23 MARS 2012

LORS DU VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DE L'AFFECTATION DES RESULTATS	
Nb de conseillers en exercice	8
Nb de conseillers présents	8
Nb de suffrages exprimés	8
Votes	Contre 0 Pour 8 Abstentions 0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011

dressé par après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		6 017.58		2 794.09		8 811.67
Opérations de l'exercice	138.94	1 471.26	3 372.73	1 426.38	3 511.67	2 897.64
<b>TOTAUX</b>	138.94	7 488.84	3 372.73	4 220.47	3 511.67	11 709.31
Résultat de clôture		7 349.90		847.74		8 197.64
Restes à réaliser						
Besoin / excédent de financement Total						
8 197.64						

Pour mémoire : Virement à la section d'investissement

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Ont signé au registre des délibérations :

GAURIT - WGA - FAURE - LOUJET - CHIVA -  
P. DUEMAL - R. HOU - SANDRES.

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

(2) En fonction des données communiquées par le comptable.

Pour expédition conforme, le Président,



Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous Préfecture **LEA LA SOUS-PREFECTURE**  
DE LIMOUX LE

Notification du

30 MARS 2012

29 MARS 2012